



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°66_CC_2024_CCDS

VALIDATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME LEADER DU GROUPE D'ACTION LOCALE DES SAVANES

Séance du 13 novembre 2024

Date de convocation : 8 novembre 2024 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le treize novembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Yves VANG, Rodolphe HORTH, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absents excusés :

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Francine GANE, Davy RIMANE,

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Annick ANDRE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Yves VANG**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« Répondant à un objectif de développement rural devant inciter et aider les acteurs locaux à réfléchir et s'engager dans le potentiel de leur territoire dans une perspective de moyen/long terme, le programme LEADER répond également à plusieurs priorités au niveau régional guyanais.

À travers six priorités concrètes énoncées dans le DLI (développement local intégré) inséré ultérieurement dans le document, la stratégie LEADER vise ainsi à promouvoir et soutenir le développement de la filière agricole et des zones rurales, réduire efficacement les inégalités et améliorer la compétitivité des filières locales.

Ces ambitions sont d'autant plus importantes que le diagnostic mis à jour a bien souligné le poids que représentent notamment les filières agricoles et piscicoles dans la CCDS.

Bénéficiant en effet d'une géographie favorable, avec de vastes plaines et d'une large façade maritime, la CCDS dispose d'un potentiel de développement fort mais doit encore continuer à se structurer, tant au niveau professionnel qu'en matière d'infrastructures.

Le programme LEADER, à travers les projets qu'il finance, doit dès lors permettre à la CCDS de s'engager plus massivement dans cette politique de développement, tout en répondant aux orientations stratégiques de la collectivité.

Ces projets auront ainsi plusieurs effets, directs et indirects, tels que l'amélioration de l'écosystème de TPE/PME et un meilleur accès aux sources de financement de leurs projets, une stimulation de l'innovation rurale et locale qui permettra de mieux gérer les ressources, structurer davantage les filières et améliorer la productivité de celles-ci, renforcer les filières, l'attractivité du territoire, réduire les inégalités et engager la CCDS dans un processus multiple de transitions (écologique, énergétique et numérique).

En résumé cette stratégie s'articule autour de 6 axes principaux :

- Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme.
- Accompagner les entreprises dans la création, la reprise et le développement économique d'activités en améliorant leur compétitivité et en particulier pour faire face aux enjeux de transition écologique.
- Promouvoir le tourisme et ses déclinaisons innovantes (écotourisme, agritourismes), en soutenant les secteurs guyanais et les valoriser dans le territoire et à l'extérieur.
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture, l'artisanat.
- Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 et résiliente au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans les secteurs de l'agroforesterie.
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse de la stratégie sous forme de schéma de type diagramme d'objectifs - LEADER ainsi que l'intitulé des fiches actions en découlant.

Une maquette prévisionnelle des fonds alloués par fiche action, incluant une description des cofinanceurs et aussi présentée.

Objectifs prioritaires

- Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture, l'artisanat
- Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricoles et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

- Accompagner les entreprises dans la création, la reprise et le développement d'activités en améliorant leur compétitivité et en particulier pour faire face aux défis de transition écologique
- Promouvoir le tourisme et ses dynamiques innovantes (écotourisme, agrotourisme) en tenant les secteurs guyanais et les valoriser dans le territoire et à l'extérieur

Projets financés

- Promotion et soutien au développement des filières traditionnelles
- Réduction des inégalités et essor des zones
- Amélioration de la compétitivité agricole
- Accompagner l'émergence de projets innovants (innovation scientifique ou appliquée) dans les secteurs traditionnels guyanais
- Accompagner les agriculteurs à acquérir de nouvelles compétences et de matériels pour répondre aux enjeux de productivité agricole, artisanale et de transition énergétique
- Financer des projets touristiques permettant de mettre en valeur le territoire auprès de touristes nationaux et étrangers
- Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie
- Soutenir la représentation des filières guyanaises dans le territoire et à l'étranger (ex : opérations à l'export, participation à des manifestations professionnelles, etc.)

Effets directs

- Amélioration de l'écosystème d'accompagnement des TPE-PME par territoire et à accompagner l'accès des porteurs de projets à des sources de financement permettant le lancement de leur projet
- Accompagnement des acteurs locaux dans le déploiement de projets ou d'actions de cohésion adaptés à la singularité géographique, économique ou démographiques des différents bassins de vie guyanais
- Accompagnement de la montée en compétence des populations et encourager l'entrepreneuriat pour favoriser le développement économique et agricole pour la Guyane
- Stimulation de l'innovation rurale, amélioration de la productivité et de la viabilité des secteurs agricoles, agro-alimentaires, meilleure gestion des ressources naturelles, structuration des filières

Effets indirects

- Renforcement de la filière agricole et de l'attractivité des territoires
- Créations d'emplois et implantation d'activités
- Engagement dans un véritable processus de transitions écologique, énergétique, numérique

Cette maquette prévisionnelle, pourra au besoin, être modifiée par décision du comité de Sélection.

Orientation priorité stratégique	Fiche-action	Total des paiements prévus sur 2023 - 2027				
		Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)			
			CTG	CNE S	Total contrepartie nationale	Total cofinancement (Feader contrepartie nationale)
Promouvoir et le développement des filières traditionnelles	Fiche-action n°1 : Valoriser les secteurs guyanais (agricole, artisanal, touristique)	765 000 €	130 050 €	0 €	130 050 €	895 050 €

Orientation priorité stratégique	Fiche-action	Total des paiements prévus sur 2023 - 2027				
		Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)			
			CTG	CNES	Total contrepartie nationale	Total cofinancement (Feader contrepartie nationale)
	Fiche-action n°2 : Développer le potentiel touristique des Savanes soutenant notamment la structuration de l'agritourisme et de l'écotourisme	525 000 €	0 €	89 250 €	89 250 €	614 250 €

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

VALIDE la stratégie du programme LEADER et sa mise en œuvre durant la programmation européenne 2023–2027.

VALIDE la maquette prévisionnelle des fonds alloués par fiche action du programme LEADER 2023-2027.

AUTORISE le Président de la CCDS, en tant que président du GAL des Savanes, à signer tous les documents administratifs et contractuel se rapportant au programme LEADER.

AUTORISE le Président du GAL des Savanes, à intervenir dans le bon déroulement de l'animation des programmes et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ce programme. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
- Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
- Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 31 octobre 2024 ;
- Vu le rapport de présentation ;

CONSIDERANT

- L'obligation de valider la stratégie de développement local dédiée au programme LEADER.

- Le besoin de valider la maquette financière des fiches actions du programme LEADER.

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : VALIDE la stratégie du programme LEADER et sa mise en œuvre durant la programmation européenne 2023–2027.

ARTICLE 3 : VALIDE la maquette prévisionnelle des fonds alloués par fiche action du programme LEADER 2023-2027 :

Orientation priorité stratégique	Fiche-action	Total des paiements prévus sur 2023 - 2027				
		Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)			Total cofinancement (Feader contrepartie nationale)
			CTG	CNE S	Total contrepartie nationale	
Promouvoir et soutenir le développement des filières traditionnelles	Fiche-action n°1 : Valoriser les secteurs guyanais (agricole, artisanal, touristique)	765 000 €	130 050 €	0 €	130 050 €	895 050 €

Orientation priorité stratégique	Fiche-action	Total des paiements prévus sur 2023 - 2027				
		Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)			Total cofinancement (Feader contrepartie nationale)
			CTG	CNES	Total contrepartie nationale	
	Fiche-action n°2 : Développer le potentiel touristique des Savanes soutenant notamment la structuration de l'agritourisme et de l'écotourisme	525 000 €	0 €	89 250 €	89 250 €	614 250 €

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président de la CCDS, en tant que président du GAL des Savanes, à signer tous les documents administratifs et contractuel se rapportant au programme LEADER.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président de la CCDS, en tant que Président du GAL des Savanes, à intervenir dans le bon déroulement de l'animation des programmes et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de procurations : 00

Nombre de votants : 09

Pour : 08

Contre : 00

Abstention(s) : 01

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 13 novembre 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,

La 2ème Vice-présidente,

par délégation,



Céline REGIS

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20241115-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-11-2024

Publication le : 15-11-2024